

Liberté Égalité Fraternité

# COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3°?

De quoi ai-je besoin pour faire ma demande en ligne?

de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis par mon établissement ou de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie

### Consultation des offres

À PARTIR DU 20 AVRIL 2020



Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect : https://teleservices.ac-nantes.fr/ts

J'accède à la rubrique «Affectation après la 3°»



Je consulte le guide *Après la 3e* pour explorer les possibilités de poursuite d'études et repérer le nom des formations qui m'intéressent.



Dans le moteur de recherche, je saisis les formations repérées pour les découvrir plus en détail.

### Formulation des demandes

DU 25 MAI AU 8 JUIN 2020 INCLUS



Je me connecte à Scolarité Services / rubrique Affectation après la  $3^{\rm e}$  pour saisir mes demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.

Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

## Affectation et inscription

DE FIN JUIN À DÉBUT JUILLET



Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Le collège de mon enfant peut me renseigner si j'ai des questions. Je le contacte par mail ou par téléphone.

#### Toute l'information sur education.gouv.fr/affectation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.